

**Nordea 1, SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social : 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg**  
**R.C.S. Luxembourg B 31442**

**AVIS DE CONVOCATION**

Par la présente, nous informons les actionnaires de Nordea 1, SICAV (la « Société ») que la prochaine Assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le **16 mars 2015, à 11 heures** (CET), au Siège social de la Société (l'« Assemblée »), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Remise des rapports du Conseil d'administration de la Société (le « Conseil d'administration », chaque membre étant nommé individuellement « Administrateur ») et du Réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 (« le Réviseur d'entreprises ») ;
2. Approbation du bilan et du compte de résultat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 ;
3. Affectation du résultat net ;
4. Décharge des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises relative à l'exercice de leur mandat pour l'exercice financier clôturé au 31 décembre 2014 ;
5. Nomination des administrateurs et des réviseurs d'entreprises agréés de la Société ;
6. Approbation des émoluments des Administrateurs ;
7. Habilitation du Conseil d'administration à distribuer des dividendes intermédiaires.
8. Divers.

Les résolutions inscrites à l'ordre du jour peuvent être adoptées sans quorum, à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés lors de l'Assemblée. Chaque action est assortie d'un vote. Les exigences de majorité applicables à l'Assemblée seront fixées en fonction du nombre d'actions émises et en circulation à minuit, 5 (cinq) jours avant la date de l'Assemblée.

Pour voter à l'Assemblée, les actionnaires peuvent assister personnellement à l'Assemblée, sur justification de leur identité et sous réserve d'avoir informé la Société par écrit, pour des raisons d'organisation, de leur intention d'assister à l'Assemblée au plus tard **le 11 mars 2015, à 17 heures CET** (par courrier postal à l'adresse Nordea Bank S.A., Administrative Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg ou par fax à l'attention du service Administrative Agency au numéro +352 433 940). L'Assemblée générale se tiendra en langue anglaise.

Les actionnaires qui sont dans l'incapacité d'assister personnellement à l'Assemblée peuvent avoir recours à une procuration. Les formulaires de procuration peuvent être obtenus auprès du siège social de la Société. Les actionnaires n'assistant pas en personne à l'Assemblée générale sont invités à envoyer le formulaire de procuration dûment complété et signé afin qu'il soit reçu au plus tard le 11 mars 2015, à 17 heures CET (par courrier postal à l'adresse Nordea Bank S.A., Administrative Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg ou par fax à l'attention du service Administrative Agency au numéro +352 433 940).

Sur ordre du Conseil d'administration

Luxembourg, le 16 février 2015